Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251217-2025_12_97-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
19/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	23
Absent représenté	1
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le onze décembre deux mil vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie à M. MONLIBERT Eric
Excusé(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. DAUMER Alain ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2025-12-97 - DECISIONS BUDGETAIRES - Lissage et révision des procédures d'autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour l'aménagement de la rue Joachim du Bellay

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3 ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la délibération n°2023-03-21 du 29 mars 2023 créant l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour l'aménagement de la rue Joachim du Bellay,

Vu les délibérations n°2023-12-110 du 13 décembre 2023 et n°2024-03-28 du 27 mars 2024 portant sur les lissages et révision de l'AP/CP de cette même opération ;

Considérant que les AP/CP peuvent être révisées tant dans leur montant que par la mise à jour des phasages par exercice des crédits de paiements ;

Considérant en dépenses les montants définitifs des marchés de travaux, du solde de la maitrise d'œuvre prévu à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement, de l'avenant à la convention du SDE approuvé lors du Conseil municipal du 26 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251217-2025_12_97-DE

Considérant en recettes les modalités de traitement des soldes de la subvention fonds vert restant à percevoir ;

Il est proposé d'ajuster l'autorisation de programme à 745 000 € contre 748 000 € initialement et de répartir les crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

Aménagement rue Joachim Du Bellay		**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026**
AP initiale	**748 000,00 €**	41 818,18 €	586 647,05 €	119 534,77 €	0,00 €
Variation de crédits	**-3 000,00 €**			-41 530,62 €	38 530,62 €
MONTANT TOTAL AP DEPENSES	**745 000,00 €**	**41 818,18 €**	**586 647,05 €**	**78 004,15 €**	**38 530,62 €**
MONTANT TOTAL AP RECETTES	**167 397,50 €**		88 224,62 €	46 828,00 €	32 344,88 €
Reste à charge (hors FCTVA)	**577 602,50 €**	**41 818,18 €**	**498 422,43 €**	**31 176,15 €**	**6 185,74 €**

Considérant l'avis favorable de la Commission Fiances du 8 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER le lissage des crédits de paiement de la procédure d'autorisation de programme pour l'aménagement de la rue Joachim du Bellay tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Alain DAUMER